

Commune de PUJOLS
Compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2023

Le 12 septembre 2023 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 6 septembre 2023.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, Mme Patricia BRIAND, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Annick LIBERT, M. Daniel SIMONET, M. Hervé DEFOORT, Mme Sylvie CASTAING, Mme Kadiga KEMMAD, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINO, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ, Mme Michèle SAINT-PHLOUR, Mme Sarah GROOTSCHOLTEN, M. Philippe MAGNON.

Procurations : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT à M. Cédric DA SILVA, M. Claude GUERIN à M. Daniel BARRAU, Mme Glwadis BILLARD à Mme Kadiga KEMMAD, M. Rémi DUGUÉ à M. Yvon VENTADOUX, M. André BRUNET à Mme Josiane VERGA, M. Philippe BOURNAZEL à Mme Pascale LAMOINE.

Absent : M. Hammoud OUATIZERGA.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BARRAU.

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel BARRAU est désigné secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes du séisme survenu au Maroc et aux victimes des inondations en Libye. Monsieur le Maire informe l'assemblée que des élans de solidarité se sont organisés et invite ceux qu'ils le souhaitent à y participer. Le Conseil municipal pourrait être sollicité prochainement si l'Association des Maires lance un appel.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie le secrétaire de séance et le rédacteur de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il proposera une délibération sur table à la fin de la séance et que, si elle l'accepte, cette délibération sera ensuite soumise aux votes par l'assemblée.

Il indique également que le 2^{ème} point à l'ordre du jour n'est pas à voter par l'assemblée mais qu'il s'agit d'un projet de délibération à voter au conseil municipal de décembre prochain. Il a souhaité néanmoins partager à l'assemblée le travail effectué par la commission du personnel, le service des ressources Humaines et la Directrice Générale des Services avant son départ. Ce projet de nouveau régime indemnitaire sera transmis au comité social territorial pour avis et, en fonction de cet avis et des éventuelles corrections, voté en conseil municipal pour application au 1^{er} janvier 2024. Il indique que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) n'aura pas de grands changements et souligne la création du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), devenu obligatoire. Ce CIA sera attribué en fonction de l'évaluation annuelle de l'agent et de son implication dans les projets. Madame Verga et Monsieur Rougé s'interrogent sur la possibilité d'une proratisation du CIA en fonction du temps de présence de l'agent au-delà de 6 mois. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il contactera le service des Ressources Humaines pour connaître la faisabilité d'une proratisation.

Délibération n° CM.2023/64

Bas de Pujols – Création d'un site sportif ouvert
Demande de fonds de concours auprès de la CAGV

Rapporteur : Mme DURGUEIL

Par délibération du 14 décembre 2021, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de création d'un site sportif ouvert situé rue Bir-Hakeim, sur le bas de Pujols.

Afin de mener à bien ce projet, la Commune de Pujols a sollicité un fonds de concours pour des travaux dont la dépense totale est de 187 744,90 € H.T., soit 225 293,88 € T.T.C. et s'inscrivant dans le plan de financement prévisionnel suivant :

CAGV	30 000,00 €
Autofinancement	157 744,90 €
Total H.T.	187 744,90 €
Total T.T.C.	225 293,88 €

Vu ces éléments,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2021 instaurant un régime d'aide pour les travaux d'investissement réalisés par les communes membres de la CAGV,

Vu l'avis favorable de la commission « Politiques contractuelles » de la CAGV réunie le 29 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources et Administration générale » de la CAGV, réunie le premier décembre 2021,

Madame Durgueil explique que la CAGV attribue à toutes les communes une subvention pour tous les projets en début de mandat. Il était convenu que le restant dû soit 30 000 € serait affecté au financement du projet du site sportif ouvert. Les montants en H.T. et T.T.C. du tableau ci-dessus sont ceux après négociation avec les entreprises. Il est souligné que les demandes de subvention auprès des autres organismes n'ont pas abouti favorablement. Ainsi, l'Agence Nationale du Sport a refusé de verser une subvention malgré le dépôt de 4 dossiers en 2 ans.

Monsieur le Maire précise les motifs de ces refus à savoir d'une part que les services de cette Agence ont été submergées de demandes de subvention et d'autre part qu'elle soutient essentiellement des communes rurales telles que Allez-et-Cazeneuve. Ainsi, la commune de Pujols étant équipée de suffisamment d'équipements sportifs, elle n'était pas prioritaire. Le conseiller administratif de l'Agence était confus suite au refus. Il faut savoir que l'Etat a accordé 300 000 € en Fonds Vert sur le projet de rénovation de la salle du Palay et il est probable que l'Etat et donc le Préfet ait fait des arbitrages (il s'agit d'une interprétation).

A Madame Verga s'interrogeant sur la procédure d'attribution des subventions par rapport aux travaux, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour cette délibération d'un fonds de concours par le biais d'un régime d'aides de la CAGV attribuant à la commune 50 000 € dont 20 000 € pour le financement de la restauration de l'église de Doumillac.

Concernant le plan de financement, Madame Verga souligne des sommes différentes passant de 79 000 € à 241 000 € puis à 187 000 € HT et demande la réalité du chiffrage. Madame Durgueil lui indique que se sera définitif lorsque la commune aura réglé toutes les factures des entreprises et que cela ne devrait pas être dépasser dans la mesure où une négociation a été faite avec les entreprises.

A Madame Verga demandant si une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental, Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Madame Verga signale que l'autofinancement est à hauteur de 84 % de l'opération et non 20 % initialement prévu. Monsieur Ventadoux souligne qu'il est projeté pour chaque projet un scénario le moins favorable en terme d'aides financières apportées.

En réponse à Madame Verga s'interrogeant sur les projets pour l'année, Monsieur Ventadoux répond qu'il sera fait appel à 2 maîtres d'œuvre pour les projets de la rénovation de la salle du Palay (thermique et acoustique) et la création du club house et qu'il y aura également la finalisation de l'isolation par l'extérieur du bâtiment 2 du groupe scolaire.

Madame Durgueil précise à Madame Verga que la détermination du nom de cet espace sera évoquée avec le groupe de jeunes qui a fait partie du groupe de travail.

Monsieur Rougé regrette la délocalisation de cette aire de jeux et souligne des équipements sportifs laissés à l'abandon et non entretenus comme celui de la rue Jean Gary. Il précise que son groupe a apporté des propositions en commission. Monsieur le Maire souligne le souhait de la Municipalité de proposer un projet plus ambitieux et d'offrir plus sur le bas de Pujols. Madame Durgueil précise que

l'organisme Apave, chargé de tester la sécurité des aires de jeux, avait indiqué la non possibilité de changer les éléments. Pour le premier site, la localisation était trop dangereuse car au pied d'un rond-point et pour le second il était trop étroit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
par 20 voix pour et 6 abstentions (Mme VERGA et sa procuration, M. GALINOU,
Mme ORGIBET, M. ROUGÉ, Mme SAINT-PHLOUR)**

SOLLICITE la CAGV pour un fonds de concours d'un montant de 30 000 € destiné à participer au financement du projet de création d'un site sportif ouvert ;
PORTE les recettes afférentes au budget de l'exercice 2023.

Délibération n° CM.2023/65

Mise à disposition des salles communales des Amandiers, des Noisetiers et du Bourg contre rémunération

Rapporteur : Mme DURGUEIL

Il convient de proposer une délibération permettant de louer les salles communales des Amandiers, des Noisetiers et du Bourg, aux conditions suivantes :

- droit ouvert prioritairement aux clubs et associations sportifs du territoire du villeneuvois
- égalité d'accès en cas de concurrence sur les créneaux horaires
- tarif proposé : 10 € l'heure, avec une caution pour le bâtiment de 500 €
- fourniture d'une attestation d'assurance couvrant les risques liés aux biens et aux personnes
- ménage de la salle effectué par l'association ou l'organisme, avec caution spécifique de 250 €
- signature d'un contrat d'engagement avant utilisation
- respect des mesures COVID en vigueur, si besoin

Madame Durgueil précise que cette délibération intervient suite au souhait d'une association non pujolaise d'accéder à la salle des Amandiers. Ainsi, il est proposé à l'assemblée de pouvoir louer cette salle contre rémunération à hauteur de 10 euros/heure.

Monsieur le Maire précise que les associations pujolaises sont prioritaires pour l'accès à ces salles et que, dans le cas de sollicitations par des associations extérieures et hors créneaux déjà réservé, il est possible de les faire louer sous conditions financières. Madame Saint-Phlour insiste sur la nécessité de laisser des créneaux libres aux associations pujolaises en cas de besoin et demande s'il y a beaucoup de créneaux vides. Madame Durgueil la rassure en lui précisant qu'il y aura des refus à un moment donné.

Monsieur Defoort demande si des jeunes peuvent également louer des salles. Monsieur Ventadoux lui rappelle que la salle communale de Cambes est disponible et limitée en location à hauteur d'une fois par mois suite à des incivilités et débordements subis par les riverains.

Madame Verga s'interroge sur la pertinence du terme « sportifs » quant aux associations et clubs concernés pour l'accès à ces salles.

Monsieur Ventadoux propose d'enlever ce terme pour ne garder que « droit ouvert prioritairement aux clubs et associations du territoire du villeneuvois ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les salles communales des Amandiers, des Noisetiers et du Bourg aux conditions précitées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier ;

PORTE les recettes afférentes au budget communal ;

INTEGRE à la régie « droits de place » existante le recouvrement des sommes dues.

Délibération n° CM.2023/66

Rapporteur : Mme LAMOINE

Lancement de l'opération « Nature propre au quotidien »

La Municipalité est engagée depuis de nombreuses années dans l'organisation d'opérations citoyennes de collecte de déchets sauvages telles que Nature propre, Jours nets 47...Il est ainsi proposé des demi-journées collectives deux fois par an (à l'automne et au début de l'été).

Grâce à l'engagement des équipes pédagogiques et de celle de l'Accueil de loisirs sans hébergement, les enfants sont mobilisés sur ces journées.

Le lancement de l'opération « Nature propre au quotidien » ne vient pas se substituer à ce qui existe mais compléter les dispositifs écocitoyens soutenus par la mairie.

Ainsi, chaque administré ou groupe pourra s'engager sur un quartier, un secteur tout au long de l'année, au rythme qui lui convient. Il est souligné que de nombreux pujolais ont déjà entamé cette démarche écocitoyenne par eux-mêmes.

Dans le cas présent, il s'agit de remettre à ceux qui vont s'engager le matériel dont ils ont besoin : sacs, gants, pince, gilet de sécurité. Des rencontres avec les participants seront organisées pour leur remettre le matériel et un évènement annuel sera organisé.

Madame Lamoine précise qu'il peut s'agir aussi bien d'individus que d'associations ou de groupe de personnes comme les résidents de la résidence Olympie. Elle proposera d'inviter ces bénévoles lors de la soirée des Pujolais Engagés ou de la Cérémonie des Vœux pour les remercier de leurs engagements. Elle souligne que l'opération Nature Propre aura bien lieu à l'automne avec la participation des écoles et que la commune participe également à l'opération Jours Nets 47 proposée par le département.

Monsieur Rougé s'interroge sur la pertinence et l'intérêt de présenter une délibération pour lancer cette nouvelle opération consistant à simplement donner du matériel aux volontaires et à les inviter à une cérémonie pour les remercier.

Il est par ailleurs précisé que ces bénévoles effectuent ces collectes de déchets sauvages sous leur propre responsabilité, et non celle de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le lancement de l'opération « Nature propre au quotidien » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier ;

PORTE les crédits afférents au budget communal.

Délibération n° CM.2023/67

Personnel communal – Recrutement d'un Directeur des Services Municipaux **Modification du tableau des effectifs – Délibération modificative**

Rapporteur : M. VENTADOUX

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu la délibération n°CM.2023/61 du 4 juillet 2023,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de participer à l'explicitation et à la mise en œuvre des orientations de la collectivité et au pilotage de l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations.

Suite au départ de la Directrice des Services municipaux, une procédure de recrutement a été lancée en vue de son remplacement (délibération n°CM.2023/61 du 4 juillet 2023).

Après avoir reçu les candidats en entretien, il a été retenu un candidat dont le grade est le suivant : rédacteur principal de 2^{ème} classe de catégorie B. La délibération du 4 juillet 2023 ne mentionnant pas ce grade, il convient d'ajouter ce grade par le biais d'une délibération modificative.

Il est ainsi proposé à l'assemblée la création d'un emploi de Directeur des services municipaux à temps complet à compter du 31 août 2023, en charge de :

- Animer les équipes administrative et technique d'une trentaine d'agents.
- Participer à la définition du projet global de la collectivité et à la stratégie de mise en œuvre, en conseillant les élus, en identifiant les conditions de faisabilité et en définissant le niveau de service.
- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie financière et budgétaire de la collectivité en garantissant la sécurité juridique, technique et économique des décisions.
- Assurer la supervision et la coordination des outils de pilotage et de contrôle en veillant à l'évaluation et au suivi des politiques menées.
- Impulser une dynamique de services et mettre en œuvre une gouvernance transversale qui favorise le mode projet et la participation.
- Etre en relation et travailler avec les partenaires dédiés : Etat, Europe, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, Trésorerie, Département, Région...

Cet emploi est également ouvert aux fonctionnaires relevant du grade suivant :

- rédacteur principal de 2^{ème} classe de catégorie B

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

L'agent devra justifier soit d'un diplôme bac +5 soit d'une expérience confirmée dans un emploi similaire.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après distribution de ce projet de délibération sur table, prise de connaissance par l'assemblée et explications de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte de délibérer.

Comme évoqué par Monsieur Rougé en commission du personnel, il regrette de ne pas avoir fait partie du jury de recrutement composé de 4 membres issus du groupe de la majorité alors que cet agent sera au service de la commune. Monsieur Ventadoux considère cette remarque pertinente. Il rappelle que, cependant, le Directeur des services municipaux est recruté par le Maire et qu'il a néanmoins fait le choix de constituer un groupe de jury et soumis la décision finale au bureau municipal. Il avoue que ce recrutement a été fait en pleines vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 ;
SIGNE tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement ;
AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : le mardi 17 octobre à 19 h
- La commune de Dolmayrac intégrera les services mutualisés des finances et ressources humaines de la CAGV
- L'Association des Maires de Lot-et-Garonne organise son assemblée générale et le 1^{er} salon des Maires, Collectivités et Action Publique à Agen le vendredi 13 octobre (salon ouvert aux agents)
- Point des travaux réalisés cet été : citystade, toiture du service technique, écoles (création du préau photovoltaïque au-dessus de la cour de sport, isolation par l'extérieur du bâtiment 1, châssis maternelle, renouvellement des tables et chaises à la cantine, achat des laveuses pour les agents afin de prévenir des troubles musculosquelettiques, renouvellement du mobilier, led à venir aux vacances scolaires de la Toussaint)
- Création de deux comités de pilotage : un pour le projet de rénovation de la salle du Palay (piloté par Madame Briand et Madame Lafaye-Lambert en appui) et l'autre pour le projet de création du club house (piloté par Mme Durgueil). Il est proposé que 4/5 élus intègrent ces 2 comités dont 1 élu de l'opposition.

M. Barrau :

- Formation « Laïcité » des 28 et 29 août : 33 personnes y ont participé (agents et élus). Elle était animée par un cabinet de sociologues de Bordeaux.

M. Simonet:

- Cinéma sous les étoiles le 11 août 2023 : près de 300 personnes étaient présentes. Il remercie les communes de Pujols et Villeneuve s/Lot ainsi que les partenaires tels que le Conseil Départemental et la presse.

Mme Maltaverne :

- Rentrée scolaire 2023 (effectifs) : 132 enfants à l'école maternelle (25/26 enfants/classe), 220 enfants à l'école élémentaire. 200 enfants de l'école élémentaire et 110 enfants de l'école maternelle ont mangé à la cantine le 1^{er} jour. Il y a 2 nouvelles enseignantes : une pour la classe de MS/GS et une pour la classe de CE2.
- Convention Territoriale Globale : en collaboration avec l'association « Les Francas » et la Directrice de l'ALSH, la commune a répondu à un appel à projet afin que les enfants du périscolaire puisse créer un journal à diffuser aux familles. La CAGV et la CAF apporteront une subvention de 3 000 € pour un coût total de 4 300 €.

Mme Durgueil :

- Fête des associations du dimanche 10 septembre : 21 associations présentes, plus de fréquentation que l'an dernier. Interrogation pour proposer cette manifestation l'an prochain sur la journée. Un bilan écrit sera adressé aux associations.
- Marché de Noël le week-end du 9/10 décembre (jour à définir)
- Citystade : réception du chantier ce mercredi 13 septembre. Les toilettes seront installées courant octobre.

Mme Lamoine :

- Réunion publique le mercredi 20 septembre à 19 h à la salle du Palay portant sur le projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le site Lacassagne.
- Antenne-relais de Malbentre : l'assemblée délibérante a voté une motion lors du précédent conseil municipal. La société Hivory a lancé une requête en référé fin août avec une audience au Tribunal Administratif de Bordeaux le 7 septembre. La commune était représentée par son avocat de Toulouse et par Madame Lamoine. La commune est en attente de la décision rendue pour les jours à venir, sachant que la société Hivory demande la suspension de la décision d'opposition de la commune à l'implantation de cette antenne-relais.

M. Silva :

- Fibre optique : le réseau est entièrement déployé sur la commune notamment par Lot-et-Garonne Numérique (précision : tous les habitants n'ont pas accès à la fibre pour autant). Il reste à installer la fibre par Orange à la rue Charles Lindbergh, rue des Vignes et rue des Cosmonautes. Certains raccordements individuels ne peuvent pas être réalisés dans l'immédiat en raison du réseau vieillissant ou non entretenus.
- Recharge électrique à Lacassagne : installation prévue à la mi-octobre au plus tard. En terme de statistiques, il y a eu 135 recharges entre juillet 2021 et juillet 2022 contre 183 recharges entre août 2022 et août 2023 pour la borne située sur le parking de la Mairie. Ces recharges interviennent essentiellement sur la période estivale et un minimum de 10/mois sur la période hivernale. Quasiment le tiers de ces recharges s'effectue par le réseau mobile d'abonnés résidant en région Nouvelle-Aquitaine.
- Commission voirie : la convocation sera envoyée très prochainement aux élus avec pour ordre du jour l'étude d'une enquête à utilité publique sur le déclassement, cession/vente de chemins communaux qui sera ensuite présentée au conseil municipal.
- Réception du chantier de la rue Petit Tour d'ici 2 à 3 semaines. En raison de l'absence de livraison par le fournisseur, l'installation des bornes d'ordures ménagères enterrées ne s'effectuera qu'à partir de février 2024 et une partie du contrat a été suspendue.

M. Rougé :

- Application City All : interrogation sur le nombre de connexions, son utilisation, le coût et son utilité. M. Silva précise que cette application est très utilisée et qu'une extraction chiffrée est possible (il y a une dizaine de remontées/semaine).
- Projets communaux : demande de transmission d'un bilan comptable et notamment les dépenses prévues et réelles. M. Ventadoux confirme qu'il transmettra les éléments financiers (dépenses prévues et réelles, recettes telles que les subventions) dès la fin de chaque projet. M. Silva précise que le bilan financier avant/après a toujours été communiqué pour les travaux de voirie (en conseil municipal).
- Travaux de l'avenue de Saint-Antoine : interrogation par M. Rougé sur la fin des travaux vu que les chevrons et la peinture n'ont pas été faits. M. Silva précise que la peinture est à la charge de la CAGV. Suite à des mesures de désaccord entre élus de différentes collectivités, il n'y a plus d'interventions/d'entretiens par la CAGV pour la voirie de Pujols. Concernant les traits blancs, un contrat de reprise n'a pas été fait entièrement. M. Silva indique que le projet est terminé, M. Rougé estime que non. M. Ventadoux précise que des malfaçons sur la chaussée ont entraîné une réfection complète. Mme Saint-Phlour précise qu'il existe des moyens pour se retourner contre la CAGV notamment par le biais des tribunaux. M. Silva espère ne pas avoir à effectuer ces démarches et indique que des discussions sont en cours pour le bien des Pujolais. Mme Orgibet demande si un arrêté municipal existe pour interdire le stationnement après les 2 coussins berlinois. Le policier précise qu'il y a eu un décès et que c'est la durée d'un enterrement. M. Rougé s'interroge sur la verbalisation systématique, les règles applicables pour tous et les consignes données au policier. M. Ventadoux confirme que les consignes sont transmises au policier et qu'il doit verbaliser systématiquement. M. Silva précise qu'il n'y a pas de différence de traitement selon la plaque d'immatriculation.

Prise de parole de la presse

- M. Dossat s'interroge sur le tri des déchets après avoir trouvé une roue de vélo. Mme Lamoine lui indique de se rendre directement en déchetterie. M. Dossat souligne qu'il augmentera le bilan carbone en utilisant sa propre voiture. Il demande également la fréquentation de la bibliothèque suite à la mise en place des bornes et le manque à gagner pour la commune suite au passage de la gratuité de la bibliothèque.
M. Vendadoux lui précise que c'est moins de 1 000 €. Les services lui transmettront les données exactes.

Pas de prise de parole du public

La séance est levée à 20 h 15.